

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(5)/1
11 mars 1994

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Cinquième réunion directive (de présession)
Genève, 8 avril 1994
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA CINQUIEME REUNION DIRECTIVE
(DE PRESESSION) DU CONSEIL

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
- * 2. Désignation du Président du Conseil à sa quarante et unième session
- * 3. Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil :
questions appelant une décision
 - a) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, reprise de la vingt-deuxième session (17 septembre et 13 octobre 1993)
 - b) Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, douzième session (18-22 octobre 1993)
 - c) Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, deuxième session (15-19 novembre 1993)
 - d) Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, deuxième session (22-26 novembre 1993)

- e) Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, troisième session (29 novembre - 3 décembre 1993)
 - f) Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, deuxième session (13-17 décembre 1993)
 - g) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, troisième session (10-14 janvier 1994)
 - h) Commission permanente des produits de base, deuxième session (31 janvier-4 février 1994)
- * 4. Arrangements relatifs à la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED
- * 5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes
- a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections
 - b) Composition du Conseil du commerce et du développement
 - c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux
6. Questions diverses
7. Rapport de la cinquième réunion directive (de présession) du Conseil

* Points 1 e), 9, 10, 11 a), 11 b) et 11 c) de l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarantième session du Conseil.

II. ANNOTATIONS

Le règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1. Les principes généraux régissant les réunions directives du Conseil sont annexés au présent document.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la cinquième réunion directive (de présession) du Conseil a été communiqué aux consultations tenues par le Secrétaire général de la CNUCED le 17 janvier 1994.

Documentation

TD/B/EX(5)/1 Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion directive (de présession) du Conseil

Point 2 Désignation du Président du Conseil à sa quarante et unième session

Par sa décision 360 (XXXV) du 5 octobre 1988, le Conseil a réaffirmé sa décision 338 (XXIII) du 9 septembre 1986, aux termes de laquelle "il serait souhaitable qu'il désigne, avant la fin de chaque session ordinaire, la personne à élire au poste de président pour sa session ordinaire suivante, de façon que l'intéressé puisse participer à titre consultatif à la préparation de la session ordinaire à laquelle il ferait fonction de président".

Conformément au principe du roulement posé dans l'annexe I du règlement intérieur, le Président du Conseil à sa quarante et unième session devrait être le représentant d'un des Etats de la liste C (Amérique latine).

Pas de documentation

Point 3 Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil : questions appelant une décision

Au paragraphe 67 de l'Engagement de Carthagène, la Conférence a préconisé le renforcement du rôle d'orientation du Conseil et a invité ce dernier, entre autres, "à donner suite aux rapports de ses organes subsidiaires pour stimuler les travaux en cours".

Les rapports des organes subsidiaires qui se réuniront d'ici au début de la réunion directive feront l'objet d'un additif au présent document.

- Point 3 a) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, reprise de la vingt-deuxième session (17 septembre et 13 octobre 1993)

Le Groupe de travail a repris sa vingt-deuxième session le 17 septembre et le 13 octobre 1993, pour examiner le projet de chapitre révisé du budget-programme concernant la CNUCED, présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale. Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe de travail sur la reprise de sa session.

L'attention est appelée sur les paragraphes 6 à 8 qui résument les conclusions des débats du Groupe de travail, sur les paragraphes 15 à 17 qui concernent les consultations du Secrétaire général de la CNUCED au sujet du rôle et des fonctions du Groupe, ainsi que sur les paragraphes 18 à 20 qui traitent de son éventuel élargissement.

Documentation

TD/B/39(2)/25/Add.1 Rapport du Groupe de travail du plan
TD/B/WP/81/Add.1 à moyen terme et du budget-programme
sur la reprise de sa vingt-deuxième session

- Point 3 b) Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, douzième session (18-22 octobre 1993)

Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives sur sa douzième session (18-22 octobre 1993).

L'attention est appelée sur les conclusions concertées adoptées par le Groupe (annexe I de son rapport), et en particulier sur la section E, dans laquelle il a prié le Secrétaire général de la CNUCED et les organes compétents "d'apporter la souplesse nécessaire à l'application des règles relatives à la documentation", compte tenu de la spécificité de ses travaux et de son mandat qui consiste notamment à réviser et mettre à jour des documents assez longs paraissant régulièrement.

A ce sujet, l'attention du Conseil est également appelée sur la décision 48/442, adoptée le 21 décembre 1993 par l'Assemblée générale qui a résolu de convoquer à Genève, en 1995, sous les auspices de la CNUCED, la Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. D'après le projet de calendrier des réunions de la CNUCED, la Conférence devrait se tenir du 13 au 24 novembre 1995.

En prenant acte du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur sa douzième session, le Conseil pourrait faire siennes les conclusions concertées qui y sont annexées.

Le Conseil pourrait aussi décider que le Groupe intergouvernemental d'experts, à sa treizième session (24-28 octobre 1994), servira d'organe préparatoire de la troisième conférence d'examen, comme pour les deux précédentes.

Documentation

TD/B/40(2)/2 Rapport du Groupe intergouvernemental
TD/B/RBP/98 d'experts des pratiques commerciales
restrictives sur sa douzième session

Point 3 c) Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, deuxième session (15-19 novembre 1993)

Le Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale a tenu sa deuxième session du 15 au 19 novembre 1993. A cette occasion, il a examiné la question de la facilitation du commerce, évalué pour la première fois le programme "Trade points" et discuté de la préparation du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui doit se tenir à Columbus (Ohio) du 17 au 21 octobre 1994.

L'attention du Conseil est appelée sur l'annexe I du rapport, qui contient le résumé de la Présidente concernant la première évaluation des "Trade points", ainsi que sur l'annexe II, qui expose les progrès de la préparation du Symposium et donne pour ce dernier un programme indicatif.

L'attention est également appelée sur le paragraphe 44 du rapport, dans lequel le Groupe de travail spécial recommande au Conseil de tenir sa troisième session en mai 1994 avant de procéder à l'examen à mi-parcours, pendant une période de cinq jours ouvrables pouvant être prolongée de trois jours.

Documentation

TD/B/40(2)/3 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.2/9 sur l'efficacité commerciale sur sa
deuxième session

Point 3 d) Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, deuxième session (22-26 novembre 1993)

Le Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement a tenu sa deuxième session du 22 au 26 novembre 1993.

Le Groupe de travail a examiné des questions découlant de son programme de travail. Le résumé de la Présidente est annexé au rapport de la session (annexe II).

L'attention est appelée sur le paragraphe 16 du rapport, qui contient deux recommandations faites par le Groupe de travail, concernant le calendrier de ses futurs travaux et l'examen des résultats des Négociations d'Uruguay auquel il doit procéder.

Documentation

TD/B/40(2)/4 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.4/8 sur l'expansion des débouchés commerciaux
des pays en développement sur sa deuxième
session

Point 3 e) Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, troisième session (29 novembre - 3 décembre 1993)

Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation sur sa troisième session (29 novembre - 3 décembre 1993). Le Groupe de travail a examiné des monographies nationales (point 3) et a étudié de façon approfondie la question de la concurrence et de la réglementation des monopoles privatisés, ainsi que celle des incidences sociales de la privatisation et des mesures sociales d'accompagnement (point 4).

L'attention est appelée sur l'annexe I du rapport de la session, dans lequel le secrétariat de la CNUCED résume les principales observations formulées au cours des discussions informelles sur le point 4.

L'attention est aussi appelée sur le paragraphe 18 du rapport, où est consignée la proposition du Président tendant à ce que, lors de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial consacre une demi-journée à l'examen du thème "privatisation et environnement". Le Groupe a également décidé d'examiner la question de la privatisation des fonds de pension.

Documentation

TD/B/40(2)/5 Rapport du Groupe de travail spécial sur la
TD/B/WG.3/13 comparaison de l'expérience des pays en
matière de privatisation sur sa troisième
session

Point 3 f) Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, deuxième session (13-17 décembre 1993)

Le Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie a tenu sa deuxième session du 13 au 17 décembre 1993. Il a entrepris l'examen de trois grands thèmes : a) courants d'investissements, transfert de technologie et compétitivité; b) renforcement des capacités technologiques dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et dans les pays passant à une économie de marché; c) transfert et mise au point de techniques écologiques. Le résumé des débats, établi par le Président, figure dans l'annexe I du rapport.

Documentation

| | |
|---------------|---|
| TD/B/40(2)/10 | Rapport du Groupe de travail spécial |
| TD/B/WG.5/8 | sur l'interaction des investissements et du |
| | transfert de technologie sur sa deuxième |
| | session |

Point 3 g) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, troisième session (10-14 janvier 1994)

Le Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers a tenu sa troisième session du 10 au 14 janvier 1994.

L'attention est appelée sur les paragraphes 6 à 29 du rapport de la session, où le Président résume le débat-séminaire de trois jours sur le point 4 (Investissements étrangers de portefeuille dans les pays en développement et les pays en transition), animé par des personnalités invitées. Les paragraphes 32 à 45 rendent compte des conclusions du Groupe de travail concernant le point 2 (Examen des politiques des pays d'accueil et des pays d'origine visant à promouvoir les investissements étrangers directs) et les paragraphes 46 à 49 de ses conclusions relatives au point 3 (Mesures multilatérales pour la promotion des investissements étrangers directs).

L'attention est également appelée sur le paragraphe 54, concernant l'avant-projet de rapport final qui doit être établi par le Président et examiné par le Groupe de travail à sa quatrième session.

Documentation

| | |
|---------------|---|
| TD/B/40(2)/12 | Rapport du Groupe de travail spécial |
| TD/B/WG.1/12 | sur les investissements et les apports |
| | financiers, le financement du développement |
| | non générateur de dette et les nouveaux |
| | mécanismes visant à accroître les |
| | investissements et les apports financiers |
| | sur sa troisième session. |

Point 3 h) Commission permanente des produits de base, deuxième session (31 janvier - 4 février 1994)

A sa deuxième session (31 janvier - 4 février 1994), la Commission permanente des produits de base a examiné six grands thèmes : Situation et perspectives concernant les produits de base - Etude et analyse des facteurs qui influent sur les marchés de produits de base, en vue notamment de réduire les distorsions (point 3 de l'ordre du jour); Contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base - Etude des moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base (point 4); Mécanismes de financement compensatoire - Analyse des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi que de l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine (point 5); Réduction de la dépendance excessive à l'égard des produits de base - Analyse de l'expérience des pays dans le domaine de la diversification horizontale et verticale, et étude des possibilités de remplacement de cultures (point 6); Promotion du développement durable dans le domaine des produits de base - Analyse de l'expérience des pays en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles dans le domaine de la production primaire (point 7); Coopération technique dans le domaine des produits de base - Etude des domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée (point 8).

Les conclusions concertées adoptées par la Commission sur ces questions figurent dans l'annexe I du rapport de la session. L'ordre du jour provisoire approuvé par la Commission pour sa troisième session est reproduit dans l'annexe II.

Documentation

TD/B/40(2)/13 Rapport de la Commission permanente des
TD/B/CN.1/19 produits de base sur sa deuxième session

Point 4 Arrangements relatifs à la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED

A la première partie de la quarantième session, le Président du Conseil à sa trente-neuvième session a rendu compte des résultats des consultations informelles qu'il avait été prié de tenir avec le secrétariat et les délégations intéressées, au sujet des préparatifs du trentième anniversaire de la CNUCED. Satisfait des progrès accomplis jusqu'alors, le Conseil lui a demandé de poursuivre sa tâche et de lui présenter un rapport d'activité mis à jour lors de sa réunion directive de présession, au printemps de 1994.

Une note contenant ce rapport d'activité et tout autre renseignement utile servira de point de départ au débat. Le Conseil examinera également la question à la deuxième partie de sa quarantième session.

Documentation

TD/B/EX(5)/CRP.1 Arrangements relatifs à la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED
Rapport d'activité du Président de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement.

Point 5 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Point 5 a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections

La CNUCED compte actuellement 187 membres.

Documentation

TD/B/INF.189/Rev.1 Composition de la CNUCED
(p. 2 à 4)

Point 5 b) Composition du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil du commerce et du développement compte actuellement 138 membres.

Documentation

TD/B/INF.189/Rev.1 Composition du Conseil du commerce
(p. 5 et 6) et du développement

Point 5 c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

A sa quatrième réunion directive (de présession), le 13 septembre 1993, le Conseil a pris acte du document TD/B/INF.190, indiquant la composition des quatre commissions permanentes et des cinq groupes de travail spéciaux au 24 juin 1993, et a noté que toute modification devrait être communiquée à son secrétaire.

Le document TD/B/INF.190/Rev.1 contient la liste révisée des membres de ces organes au 31 mars 1994.

Documentation

TD/B/INF.190/Rev.1 Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

Point 6 Questions diverses

Point 7 Rapport de la cinquième réunion directive (de présession) du Conseil

Le Conseil pourrait autoriser le Rapporteur à établir le rapport de sa cinquième réunion directive (de présession), sous la direction du Président. Ce rapport devrait être distribué aux participants à la reprise de la deuxième partie de la quarantième session, pour l'examen à mi-parcours (25-27 mai 1994).

Pas de documentation

III. LISTE DES DOCUMENTS

- Point 1 a) Adoption de l'ordre du jour
- TD/B/EX(5)/1 Ordre du jour provisoire annoté de la
cinquième réunion directive (de
présession) du Conseil
- Point 3 Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil :
questions appelant une décision
- Point 3 a) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-
programme, reprise de la vingt-deuxième session
(17 septembre et 13 octobre 1993)
- TD/B/39(2)/25/Add.1 Rapport du Groupe de travail du plan
TD/B/WP/81/Add.1 à moyen terme et du budget-programme
sur la reprise de sa
vingt-deuxième session
- Point 3 b) Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques
commerciales restrictives, douzième session
(18-22 octobre 1993)
- TD/B/40(2)/2 Rapport du Groupe intergouvernemental
TD/B/RBP/98 d'experts des
pratiques commerciales
restrictives sur sa douzième session
- Point 3 c) Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale,
deuxième session (15-19 novembre 1993)
- TD/B/40(2)/3 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.2/9 sur l'efficacité commerciale sur sa
deuxième session
- Point 3 d) Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés
commerciaux des pays en développement, deuxième session
(22-26 novembre 1993)
- TD/B/40(2)/4 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.4/8 sur l'expansion des débouchés
commerciaux des pays en développement
sur sa deuxième session
- Point 3 e) Groupe de travail spécial sur la comparaison de
l'expérience des pays en matière de privatisation,
troisième session (29 novembre - 3 décembre 1993)
- TD/B/40(2)/5 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.3/13 sur la comparaison de l'expérience
des pays en matière de privatisation
sur sa troisième session

- Point 3 f) Groupe de travail spécial de l'interaction des investissements et du transfert de technologie, deuxième session (13-17 décembre 1993)
- TD/B/40(2)/10 Rapport du Groupe de travail sur
TD/B/WG.5/8 l'interaction des investissements et
du transfert de technologie sur sa
deuxième session
- Point 3 g) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, troisième session (10-14 janvier 1994)
- TD/B/40(2)/12 Rapport du Groupe de travail spécial
TD/B/WG.1/12 sur les investissements et les
apports financiers, le financement du
développement non générateur de dette
et les nouveaux mécanismes visant à
accroître les investissements et les
apports financiers sur sa troisième
session
- Point 3 h) Commission permanente des produits de base, deuxième session (31 janvier - 4 février 1994)
- TD/B/40(2)/13 Rapport de la Commission permanente
TD/B/CN.1/19 des produits de base sur sa deuxième
session
- Point 4 Arrangements relatifs à la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED
- TD/B/EX(5)/CRP.1 Arrangements relatifs à la
célébration du trentième anniversaire
de la CNUCED
- Rapport d'activité du Président de la
trente-neuvième session du Conseil du
commerce et du développement
- Point 5 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes
- Point 5 a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections
- TD/B/INF.189/Rev.1 Composition de la CNUCED
(p. 2 à 4)
- Point 5 b) Composition du Conseil du commerce et du développement
- TD/B/INF.189/Rev.1 Composition du Conseil du commerce et
(p. 5 et 6) du développement

- Point 5 c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux
- TD/B/INF.190/Rev.1 Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux
- Point 6 Questions diverses
- Point 7 Rapport de la cinquième réunion directive (de présession) du Conseil

Pas de documentation

Annexe

PRINCIPES GENERAUX REGISSANT LES REUNIONS DIRECTIVES DU CONSEIL*

Réunions directives du Conseil du commerce et du développement

Conformément au paragraphe 67 de l'Engagement de Carthagène, le Conseil du commerce et du développement adopte les principes généraux ci-après pour ses réunions directives.

1. Les réunions directives du Conseil contribuent à renforcer son rôle d'orientation, consistant à adapter les activités de l'organisation à l'évolution de la situation économique mondiale, à revoir les programmes de travail et les priorités, à encourager une plus grande efficacité et à donner suite aux rapports de ses organes subsidiaires pour stimuler les travaux en cours.
2. Les réunions directives sont organisées au niveau des représentants permanents à intervalles réguliers et chaque fois que le Président du Conseil, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED et les Etats membres, le juge nécessaire, pour une journée ou une demi-journée. Il y en a une immédiatement avant chaque partie des sessions ordinaires du Conseil. Il convient de se mettre d'accord sur l'ordre du jour de chaque réunion directive du Conseil assez longtemps à l'avance pour permettre la préparation voulue. Chaque réunion directive devrait être précédée de consultations appropriées.
3. A ses réunions directives, le Conseil peut donner des orientations à ses organes subsidiaires, prendre des décisions concernant les résultats de leurs travaux, se prononcer sur des questions de procédure et d'organisation, et prendre des dispositions pour assurer la préparation en temps voulu des questions que le Conseil doit examiner à ses sessions ordinaires.

* Adoptés par le Conseil à sa 805ème séance plénière, le 7 mai 1992 (voir TD/B/1323 (vol.II), première partie, décision 398 (XXXVIII), section A de l'annexe).